

d'imprimerie, presses à pouvoir, engin, livres, papeteries, etc. La perte s'élève à environ \$50,000 dont \$10,000 seulement sont couvertes par les assurances. Cependant, malgré cette perte immense, le courageux propriétaire du *Courrier* ne s'est pas laissé abattre, et le surlendemain cet intéressant journal reparaisait pour annoncer à ses lecteurs qu'il survit à la catastrophe et reste sur la brèche, au service de tous les bons principes et de toutes les bonnes causes.

#### Société de Colonisation No. 1 du comté d'Ottawa

L'Élan donné à la colonisation de nos terres incultes par la législature de la Province de Québec se propage avec une rapidité toujours croissante. La population canadienne a compris que son avenir repose dans la colonisation. La force d'expansion de la race canadienne-française demande un champ plus vaste où elle puisse s'exercer en toute liberté.

Pendant longtemps, le défaut d'encouragement a nuï à notre développement, nos forces surabondantes, ne trouvant pas les moyens faciles de s'occuper, restaient inactives ou se perdaient dans les manufactures de nos voisins.

Il était bien difficile pour le colon, avant ces dernières années, de s'enfoncer dans la forêt, sans appui, loin des grands centres, presque sans moyens de communication avec eux. Mais notre Gouvernement local a levé la plupart de ces difficultés. Sous son égide, les sociétés de colonisation se multiplient et promettent aux défricheurs des avantages que ceux-ci ne peuvent plus refuser.

De tous les points de la Province, on voit surgir de nouvelles sociétés que la population accueille avec enthousiasme. Derrière la colonisation de nos riches forêts se fera par groupes compactes, par paroisses. Ainsi, un des plus grands obstacles au défrichement, l'isolement, se trouve levé.

L'immense comté d'Ottawa a également compris tous les avantages qu'il retirerait de la formation de ces sociétés, et dans le mois de février dernier il obtint du Gouvernement une charte approuvant la constitution d'une société de colonisation qui sera appelée : *Société de colonisation No. 1 du Comté d'Ottawa*.

Nous avons eu l'honneur de recevoir une copie de la constitution de cette société, et nous avons admiré le soin avec lequel les directeurs cherchent non-seulement à encourager les défricheurs dans leur œuvre de civilisation; mais encore de s'assurer le concours des personnes riches et influentes.

En effet, l'article 4 annonce que la société se compose de trois classes de membres savoir :

1<sup>ère</sup> classe—Membres encourageants qui voudront, au moyen d'une légère souscription de 25 centins par année, participer à l'œuvre patriotique de la colonisation.

2<sup>e</sup> classe—Membres actifs ou intéressés dont la souscription plus élevée (\$5.25 par année) les rend propriétaires d'un lot choisi par eux-mêmes, et défriché aux frais de la société.

3<sup>e</sup> classe—Membres honoraires composés des personnes qui auront rendu des services signalés à l'association.

Mais nous appelons spécialement l'attention du public sur les dispositions suivantes :

1<sup>o</sup>. Chaque village ou township aura droit de nommer un Directeur de la Société pourvu qu'il fournisse au moins \$50 payés par 10 membres.

2<sup>o</sup>. Par chaque 10 lots, la société nommera un fermier, qui pour un salaire de \$75, devra défricher un certain nombre d'arpents chaque année, il aura en outre le profit du terrain défriché.

3<sup>o</sup>. La Société fournira aux colons des provisions au prix du marché d'Ottawa et franc de transport, et elle prendra

leurs produits en paiement au prix courant.

4<sup>o</sup>. Elle prêtera aux colons pauvres, une vache à lait, des moutons, un cheval ou leur donnera tout autre secours, en ne demandant à ces colons que l'intérêt légal du prix d'achat.

5<sup>o</sup>. Elle tiendra, tous les mois, une conférence, dans laquelle seront traitées les principales questions d'agriculture, de colonisation et d'émigration.

6<sup>o</sup>. Elle tâchera d'obtenir des Conseils Municipaux tous les renseignements nécessaires pouvant servir au progrès de la colonisation et de l'immigration.

Comme l'on voit, cette association n'est pas seulement une société de colonisation proprement dite, mais elle est encore une société d'encouragement pour tous les colons pauvres qui ne pourraient pas devenir membres actifs ou intéressés.

Les avantages qu'elle offre à la colonisation seront, nous en sommes sûr, appréciés comme ils le méritent par la population du comté d'Ottawa, et nous ne doutons pas qu'elle n'obtienne de grands succès.

Le siège des opérations de la Société est à Templeton.

D. Tréau de Cœli, écrivain, en est le Président, et M. Thos. Desjardins, le Secrétaire-Trésorier.

#### Moyens propres à arrêter la désertion des campagnes

Suite.

Quant aux causes imaginaires des plaintes, elles prennent leurs racines dans l'accroissement progressif du sensualisme d'un grand nombre de cultivateurs qui ne se contentent plus de vivre honorablement, en travaillant, d'élever honnêtement et chrétiennement leurs enfants, et de s'assurer du pain pour leurs vieux jours; mais qui jaloussent le bien-être et les plaisirs des citadins, aspirent à briller et à amasser promptement une grande fortune, afin d'en jouir longtemps.

Le procédé pratique le plus certain pour remettre l'agriculture en faveur et par conséquent pour retenir le laboureur dans son champ, consiste à modifier de plus en plus le système d'instruction des enfants de cultivateurs dans le sens le plus conforme à leurs occupations.

L'enseignement professionnel a fait de pas immenses à l'industrie, tandis que l'agriculture, dans un pays essentiellement agricole, a été trop longtemps abandonnée à la routine.

Lorsqu'on pense que notre sol recèle d'inépuisables richesses de toute nature, et ne demande qu'à être travaillé avec activité et intelligence pour fournir largement aux besoins de tous ses habitants, on se demande quel fatal vertige pousse les habitants des campagnes à s'en aller chercher la misère dans d'autres pays et à s'expatrier au péril de leur vie dans des endroits lointains.

C'est principalement parce qu'ils ne connaissent pas assez la valeur des trésors qu'ils ont sous la main.

Le cultivateur a besoin de ses enfants, surtout de ses fils; tous ne peuvent pas fréquenter l'école bien longtemps et encore moins s'éloigner de la famille pour compléter leur éducation professionnelle; il est donc nécessaire que leur instruction se borne aux éléments de la grammaire et du calcul, à des notions d'arpentage, de droit rural, de géologie et de chimie, c'est-à-dire des sciences dont l'agriculture fait l'application.

Il faut surtout que l'école professionnelle soit dans le champ de l'instituteur, et dans la ferme la mieux exploitée de la paroisse.

Le paysan est un peu routinier, et même quelquefois légèrement rétif; les théories ont pour lui peu de valeur; il ne